

Fondation Intelligence / Intelligence Foundation

Organisme de bienfaisance enregistré — NE / BN : 855938502 RR0001

Directive des dirigeants — Mise en œuvre opérationnelle

Volet éducatif public : « Littératie en sécurité de l'IA »

Montréal (Québec), le 2025-12-17

Administrateurs et dirigeants en fonction

- Vincent Boucher — Président (administrateur)
- Stéphanie Tessier — Vice-présidente (administratrice)
- Dominic Garneau — Administrateur
- Patrick Taillon — Administrateur
- Sylvain Lussier — Administrateur

Directive

Nous, soussignés, agissant respectivement à titre de Président et de Vice-présidente de la Fondation Intelligence / Intelligence Foundation (l'**« Organisme »**), émettons la présente directive opérationnelle.

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

- Depuis sa constitution, l'Organisme a pour fins et programmes continus l'avancement de l'éducation du public, conformément à ses lettres patentes.
- Les programmes continus déclarés comprennent notamment : I) Académie (réseau, formation et support) ; II) Recherche sur l'intelligence (Centre d'excellence en intelligence) ; III) Conférence.
- La mise en œuvre d'activités éducatives publiques relève des opérations courantes de l'Organisme et s'inscrit dans ses fins.
- En raison de contraintes de calendrier, le conseil d'administration ne peut être réuni immédiatement; toutefois, la supervision du conseil demeure en vigueur et une ratification formelle sera obtenue dès que raisonnablement possible.

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCIDÉ, À TITRE DE MESURE OPÉRATIONNELLE IMMÉDIATE :

- a) de mettre en œuvre, à compter du 2025-12-17, le volet éducatif public intitulé « Littératie en sécurité de l'IA », s'inscrivant dans le programme éducatif existant de l'Organisme;
- b) de publier et diffuser gratuitement des modules éducatifs structurés (objectifs d'apprentissage, contenu pédagogique, exercices et auto-évaluations), ainsi que des séances éducatives publiques accessibles au public;

- c) de désigner Vincent Boucher à titre de responsable opérationnel du programme, sous l'autorité des dirigeants, et de prévoir un suivi périodique au conseil d'administration;
- d) d'autoriser des dépenses modestes directement liées à la mise en œuvre du programme (hébergement, outils de diffusion, production de contenu, accessibilité), sous réserve de ratification par le conseil d'administration;
- e) de convoquer le conseil d'administration dès que raisonnablement possible afin de faire ratifier les présentes mesures et d'entériner le cadre de supervision.

La présente directive est non commerciale : aucune publicité, aucune vente, et aucun avantage privé pour les administrateurs, dirigeants ou membres.

La Fondation conserve ses livres et registres requis au Canada, notamment l'historique des versions, le journal des activités (publication/diffusion), ainsi que les pièces liées aux dépenses autorisées ci-dessus.

Signatures

Signature :	Vincent Boucher Président
Signature :	Stéphanie Tessier Vice-présidente